

CONTRACTUELS

Stop à la précarité !

PETITION NATIONALE

Pour un même travail : le même salaire, le même statut !
C'est l'exigence commune des agents contractuels de la Fonction Publique Hospitalière

Alors que la FPH compte déjà plus de 225.000 agents non titulaires (soit 20% des effectifs), le gouvernement annonce sa volonté de recourir de plus en plus à l'emploi contractuel. Dans le même temps, dans un contexte de rigueur budgétaire, de baisse des tarifs et de logique d'enveloppes fermées et limitatives, les contractuels sont la principale variable d'ajustement pour les budgets des établissements !

Le 13 mars 2018 marque la fin de la loi Agents non titulaires dite « Sauvadet » qui aurait dû permettre, selon les chiffres du Ministère de la Santé, de titulariser 40.000 agents. **Seulement 9.000 d'entre eux ont été titularisés : un vrai scandale ! Cette situation inacceptable doit cesser : tous les agents contractuels sur emploi permanent doivent être titularisés !**

Mais ce n'est pas tout : avec PPCR, les établissements rédigent des contrats qui fixent des rémunérations inférieures au début de carrière applicable aux titulaires. Il s'agit d'une véritable provocation et **une injustice pour tous nos collègues contractuels qui exigent « à travail égal, salaire égal ! »**

Quand le gouvernement parle d'augmenter le nombre de contractuels dans la Fonction Publique, on comprend bien les raisons qui le motivent :

- Faire des économies sur le dos des contractuels ;
- Avoir un personnel en situation de précarité, maintenu dans la peur de ne pas être prolongé, plus à même d'accepter les « réformes » et les remises en cause des conditions de travail et de rémunération ;
- Préparer la privatisation de certaines missions (nettoyage, restauration, blanchisserie, etc).

Avec FO,

les agents soussignés revendiquent

- L'application du statut général de la Fonction Publique et son article 3 qui précise qu'un emploi permanent est occupé par un fonctionnaire
- Un véritable plan de titularisation
- Une rémunération qui ne peut être inférieure aux grilles des titulaires
- La même rémunération pour l'agent contractuel que pour l'agent titulaire avec le même niveau de prime (ce que la réglementation permet !)

Dans chaque établissement, FO proposera aux contractuels de s'organiser pour obtenir la mise en stage des contractuels et la modification de leur contrat.

Au plan national, une délégation des signataires, accompagnée par la Fédération FO Santé, se rendra au

Ministère de la Santé pour porter les signatures et exiger que cesse cette injustice et faire en sorte que tous les contractuels, sur tout le territoire, soient traités sur un pied d'égalité avec les titulaires.

Signez la pétition au verso !

